

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2020

---

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL327

présenté par

M. Molac

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 13.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne semble pas pertinent de renforcer la criminalisation de l'usage de stupéfiants alors que les possibilités d'amendes forfaitaires données à la police nationale et à la gendarmerie est une mesure qui vient à peine d'être mise en œuvre et pour laquelle nous n'avons pas assez de recul.